

**PUBLICATION IMMÉDIATE**

**La Commission forestière régionale : bientôt une réalité**

*Gaspé, le 9 novembre 2005* – Le décret donnant naissance à l'implantation de commissions forestières régionales et à la préparation de plans régionaux de développement forestier a été publié dans la Gazette officielle le 2 novembre dernier. Comme l'avait déjà spécifié le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, la responsabilité de ces commissions a été confiée aux Conférences régionales des élus. Monsieur Berger, président de la Conférence régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM), se réjouit de cette nouvelle étape franchie. « Nous sommes heureux de ce décret car il s'agit d'un premier pas vers une plus grande régionalisation et décentralisation dans ce secteur d'activité. »

Dans les mois qui viennent, la Conférence régionale travaillera à la mise en place de cette commission en collaboration avec la commission sectorielle *Forêt*, qui existe dans la région depuis 1998. La Conférence doit aussi présenter au gouvernement une proposition menant à la réalisation d'un Plan régional de développement forestier; celle-ci sera élaborée dans les meilleurs délais. Monsieur Berger, président de la CRÉ, a déclaré : « La situation étant de plus en plus difficile dans l'industrie du bois en Gaspésie, nous nous promettons de réaliser ces deux étapes dans le minimum de temps requis. Nous espérons que les délais que nous imposera par la suite le ministère ne seront pas indus. Bien que nous soyons très heureux que la région ait enfin son mot à dire sur son développement forestier, nous sommes très conscients que nous ne pourrions tout régler. La première transformation est en péril à cause des droits perçus par les Américains sur le bois d'œuvre et à cause d'un dollar canadien très élevé; il faudra que nos deux paliers de gouvernement trouvent enfin une solution à ces problèmes ou essaient d'y remédier d'une façon ou d'une autre ». D'ailleurs la Conférence régionale appuie la démarche des industriels forestiers québécois qui demandent à Ottawa de leur avancer un montant d'argent, puis à se rembourser à même les droits compensateurs de 5 milliards de dollars que les Américains ont prélevés et qui dorment en fiducie.

-30-

Source :

M. Bertrand Berger, président  
CRÉGÎM  
Tél. : 418-392-9950 ou 418-788-2923

Renseignements :

M<sup>me</sup> Louise Langevin  
Consultante en communication  
Tél. : 418- 368-6771, 418-892-5097 ou sans  
frais au 1 800 463-6178, poste 7